



**Procès-verbal de la séance ordinaire**  
**du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry**  
**du lundi 21 février 2022**

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 20h00, est ouverte et présidée par M. P. Pedimina, président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel .....2
2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 - correspondance.....2
3. Nomination de deux membres à la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de MM. D. Schenkel et L. Jantscher, démissionnaires.....3
4. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées Boudry-Cortailod, à la suite de la modification du règlement.....3
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.00 ayant pour cadre la poursuite des rénovations de classes au collège de Vauvilliers.....3
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.00 ayant pour cadre la poursuite des rénovations de classes au collège des Esserts.....5
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour la mise en conformité LHand d'arrêts de bus.....6
8. Interpellations .....7
9. Informations du Conseil communal .....7
10. Questions .....8

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 36 membres suivants :

- |                                  |                                      |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Agbaro Samson (PS)            | 20. Lüthi Paul (PS)                  |
| 2. Atchade Kolawole (PLR)        | 21. Lüthi Philippe (PS)              |
| 3. Bigler Stefan (VEL)           | 22. Marti Myriam (PLR)               |
| 4. Böhm Jean-Daniel (PLR)        | 23. Mary Aurélien (PLR)              |
| 5. Buschini Claude (PLR)         | 24. Maurer Davide (PS)               |
| 6. Buschini Elvira (PS)          | 25. Paz Ruiz Sandro (PLR)            |
| 7. Chapuisod Nathalie (PLR)      | 26. Pedimina Pascal (PLR)            |
| 8. Da Silva Helder (PLR)         | 27. Piscopiello Rita (PS)            |
| 9. De Guglielmo Franco (VEL)     | 28. Preisig-Ducommun Pascale (PLR)   |
| 10. De Reynier Quentin (PLR)     | 29. Prince Rosenfeld Catherine (VEL) |
| 11. Dubois Emile (VEL)           | 30. Renevey Virgyl (PS)              |
| 12. Dubois Romain (PS)           | 31. Sandoz Alain (PS)                |
| 13. Dubois Yann (PLR)            | 32. Theurillat Michèle (VEL)         |
| 14. Durnat Lopez Carole (VEL)    | 33. Vaudroz Patrick (PLR)            |
| 15. Facchinetti Danilo (PLR)     | 34. Vicario Fabio (PLR)              |
| 16. Geiser Blaise (PLR)          | 35. Vogel Oberlin Christiane (PS)    |
| 17. Keller Stéphane (PLR)        | 36. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS)  |
| 18. Koller Jenny (VEL)           |                                      |
| 19. Kneubühler Jean-Pierre (PLR) |                                      |

Excusé-e-s :

Belgrano Martine (VEL), de Reynier Thibault (PLR), Gontier Marie (VEL), Twerenbold Damian (PS)

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 19.

Quatre membres du Conseil communal sont présents : Jean-Michel Buschini (PS) président; Luigi D'Andrea (VEL) vice-président ; Gilles de Reynier (PLR) secrétaire et Marisa Braghini (PLR). M. Daniel Schürch (PS) est excusé.

Le président lit l'ordre du jour. Ce dernier est accepté sans modification.

## 2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 - correspondance

Mme M. Theurillat demande qu'une modification soit apportée à la page 23, concernant sa question à M. G. de Reynier. C'est la ludothèque qui n'était pas d'accord avec la proposition et non pas la bibliothèque comme indiqué. (ndlr : la correction a été faite dans les archives et sur le site).

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture de la lettre de démission du Conseil général et des commissions de M. L. Jantscher, avec effet immédiat.

Lecture de la lettre de démission du Conseil communal de M. D. Schürch, avec effet au 30 juin 2022, après la séance des comptes.

**3. Nomination de deux membres à la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de MM. D. Schenkel et L. Jantscher, démissionnaires**

M. D. Facchinetti (PLR) propose la candidature de M. J.-P. Kneubühler.

Mme M. Theurillat (VEL) propose la candidature de M. E. Dubois.

Ces derniers sont élus tacitement et automatiquement intégrés à la commission non-permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux du PAL.

**4. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées Boudry-Cortailod, à la suite de la modification du règlement**

Mme I. Zürcher (PS) propose la candidature de Mme E. Buschini. Cette dernière est élue tacitement.

**5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.00 ayant pour cadre la poursuite des rénovations de classes au collège de Vauvilliers**

**M. J.-M. Buschini (CC) :** Mesdames, Messieurs, comme vous avez pu le constater, il s'agit d'un changement d'optique avec ce rapport qui était présenté régulièrement chaque année. L'année dernière, la commission de gestion et des finances a souhaité que désormais, ce rapport fasse l'objet d'un crédit-cadre. En l'occurrence, c'est ce qui vous est présenté. Un crédit-cadre sur 4 ans et non pas sur l'entier de l'opération, parce que d'une part, avec ce délai on maîtrise déjà certaines choses et d'autre part, les autorités politiques changeront jusque-là. Nous tenons à ce que ces futures autorités politiques aient une certaine marge de manœuvre. Je répondrai volontiers aux questions s'il y en a.

**Mme I. Zürcher (PS) :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je vais prendre les deux rapports en même temps, celui de Vauvilliers et celui des Esserts, puisqu'ils sont identiques tant sur la forme que sur le fond. Depuis quelques années maintenant, nous avons l'habitude de voter environ CHF 50'000.00 de crédit d'engagement pour la rénovation des salles à Vauvilliers et aux Esserts. En mars 2021, la commission de gestion et des finances a demandé qu'un crédit-cadre portant sur l'ensemble de la législature et portant sur l'ensemble des classes à rénover soit désormais présenté afin de simplifier la procédure. Le Conseil communal répond maintenant à cette demande en nous présentant ces deux crédits-cadres. Le groupe du parti socialiste, conscient des besoins de rénovation de ces salles de classes, acceptera ces crédits.

**M. A. Mary (PLR) :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le PLR souhaite d'abord remercier les auteurs de ce rapport, qui se distingue des années précédentes en prévoyant un crédit-cadre sur quatre ans au lieu d'un crédit d'engagement sur une année. Cette nouveauté répond effectivement à la demande de la commission de gestion et finances. Mais comme à l'accoutumée, la rénovation du collège de Vauvilliers a fait l'objet de nombreuses interrogations et beaucoup de questions ont été posées lors de notre dernière séance de groupe et lors de la séance de commission de gestion et des finances. En particulier, il convient de noter les points suivants :

- Le rapport fait référence au terme de « crédit d'engagement » alors qu'il s'agit formellement d'un crédit-cadre
- Il y a diverses incohérences qui ne sont pas expliquées dans le rapport, par exemple on passe de 23 à 24 salles de classe au total, on passe de 10 contre 8 salles de classe entièrement rénovées et 6 contre 9 salles de classes qui sont à refaire complètement ;

Ensuite, c'est peut-être un point de détail, mais il n'y a pas d'indication des montants précis, réellement dépensés sur les demandes de crédits analogues de ces dernières années. Il est mentionné ce qu'on va dépenser, mais il n'y a pas de retour sur ce qui a été fait.

Le dernier point, c'est le point le plus important et c'est ce pourquoi, on prend la parole aujourd'hui. Le timing est malheureux car le rapport survient tout juste avant le résultat de l'étude de la rénovation complète du collège de Vauvilliers qui doit être présentée le 22 mars 2022 et qui fait suite, pour ceux qui étaient déjà là, au crédit d'étude de CHF 120'000.00 accepté par le Conseil général en date du 25 mai 2020.

C'est pourquoi aujourd'hui, notre groupe constate et décide à l'unanimité qu'il n'est pas possible de s'engager sur quatre ans avec les informations qu'on a actuellement. On fait un peu volte-face, mais le PLR-Boudry dépose donc un amendement à l'arrêté, visant à passer d'un crédit-cadre de CHF 200'000.00 étalé sur quatre ans à un crédit d'engagement sur une année, à CHF 50'000.00 et après, peut-être l'année prochaine, se positionner sur un réel crédit-cadre. J'ai déjà transmis l'amendement au président qui pourra en faire lecture. Si davantage ce dernier est accepté, le groupe PLR soutiendra le rapport à l'unanimité. Merci Monsieur le président.

**M. E. Dubois (CGF) :** Oui, les points relevés ont été âprement discutés en séance de commission de gestion et des finances et les incohérences concernant le nombre de classes ont été remarquées. Après, les détails nous ont été fournis très vite, dès le lendemain. Par exemple, pour le nombre de classes, c'est simplement une salle pour la photocopieuse qui n'avait pas été comptée et par rapport au nombre de classes déjà rénovées ou encore à rénover, certaines étaient considérées comme partiellement rénovées et elles sont devenues, avec les années, totalement rénovées, c'est pour cela que le nombre des classes rénovées a augmenté. Concernant les coûts et les dépenses, on a reçu une information pour les dépenses 2019 par rapport au crédit de l'époque et on a pu constater qu'on n'a jamais atteint le montant limite. Sur la forme, c'est vrai que l'année passée, la commission de gestion et des finances a bataillé, je m'en rappelle, pour obtenir un crédit-cadre sur la proposition de l'ancien président et cette année, je suis étonné de voir qu'on fait volte-face.

**M. J.-M. Buschini (CC) :** Je comprends ces remarques, je ne vais pas revenir là-dessus, car M. Dubois a donné une grande partie des réponses que je ne peux que confirmer. Je préciserais quand même que la réfection de ces salles est complètement indépendante des travaux qui seront faits sur Vauvilliers, dont on vous présentera, comme cela a été annoncé, le rapport le 22 mars 2022, puisque vous serez convié à une séance d'information en deux parties, une première partie qui traitera du plan spécial « coop » et une deuxième partie qui traitera de Vauvilliers. On tenait à faire une séance d'information pour que vous ayez des techniciens qui soient présents et que vous puissiez ainsi leur adresser directement vos questions. Pour le reste, oui cela été confirmé le lendemain même, puisque tous les mardis matins, nous avons une séance avec l'équipe des bâtiments. M. Ritter, qui est présent ce soir, a pu me fournir les documents qui montraient d'une part que les coûts avaient été maîtrisés à chaque fois. Je vous donne un exemple, puisque ce n'est que les membres de la commission de gestion et des finances qui ont reçu ces documents. Pour une des salles du collège de Vauvilliers, le montant s'est élevé à CHF 39'056.00 et pour l'autre à CHF 35'793.50, donc on était tout à fait dans la cible par rapport aux demandes de crédit qui s'élevaient à CHF 50'000.00. Sinon, pour le décompte des salles, en effet, M. Dubois vous a donné les explications. Il avait été oublié la salle de l'économat et la salle des photocopieuses. Évidemment, elles ne font pas partie de la première urgence, mais elles sont aussi prévues dans les réfections futures.

Le président lit l'amendement proposé par le groupe PRL :

L'art. 1 serait modifié comme suit : *un crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet l'exécution des travaux de rénovation de plusieurs classes du collège de Vauvilliers situé au faubourg Philippe-Suchard 6, est mis à disposition du Conseil communal.*

Au vote, l'amendement est accepté à 17 voix, contre 14 et 4 abstentions.

Le président lit l'arrêté dans son ensemble, article par article.

L'arrêté amendé est accepté à 33 voix et 2 abstentions.

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.00 ayant pour cadre la poursuite des rénovations de classes au collège des Esserts**

Le président rappelle que la prise de position du parti socialiste a déjà été donnée.

**M. E. Dubois (CGF) :** Ce point a été accepté par la commission à 5 voix et 2 abstentions.

**M. K. Atchadé (PLR) :** Mesdames, Messieurs, le PLR souhaite dans un premier temps remercier les auteurs de ce rapport, qui se distingue des années précédentes en prévoyant un crédit-cadre sur 4 ans au lieu d'un crédit d'engagement sur une année. La rénovation des classes est un passage nécessaire dans la planification de l'entretien de ce bâtiment hautement important. Évidemment notre groupe est partisan de cette solution puisque c'est une de nos idées, précédemment présentée en séance de commission de gestion et des finances et finalement adoptée.

Néanmoins plusieurs questions sont apparues et notamment :

- Le rapport fait référence au terme « crédit d'engagement » alors qu'il s'agit formellement d'un crédit-cadre. Dans les aspects financiers, il est indiqué et je cite « un crédit-cadre est un crédit d'engagement concernant un programme et non un objet », mais est-ce pour autant qu'un crédit d'engagement peut se substituer à un crédit-cadre, du point de vue légal ? Point à régler avec nos juristes ou l'administration, je pense que la solution sera trouvée assez rapidement, mais c'est important à notre sens.
- Il est fait mention d'une salle dans les combles pouvant être transformée en classe non-permanente. Qu'est-ce une classe non-permanente et à quel usage est affecté actuellement cette salle ? Sur la base de la fiche de détails, 07\_Classes restantes à refaire\_Coût-Esserts.pdf, mise à disposition de la commission financière, quelle est la référence de cette salle ? En l'occurrence, un document a été transmis aux commissaires, ce dernier donne des précisions et on voit bien toutes les salles, mais j'aimerais savoir quelle est cette salle sous les combles dans ce document, parce que je ne suis pas arrivé à la retrouver précisément.
- Nous trouvons très instructif la fiche de détail précédemment mentionnée et proposons qu'à l'avenir elle soit jointe au rapport car elle permet aux miliciens que nous sommes, une vue d'ensemble instructive de l'objet du crédit-cadre. Cette fiche donne également un aperçu qualitatif de l'évolution et des projections des réfections. Cette dernière nous a apporté des réponses nécessaires à la compréhension et à l'évolution de ce crédit-cadre.

- Les projections d'investissement de la précédente fiche, figurent-elles au budget accepté en décembre 2021 ?

Notre groupe, sous réserve des réponses apportées, soutiendra unanimement le présent rapport. Merci de votre attention.

M. J.-M. Buschini (CC) demande si l'architecte communal, M. C. Ritter, peut répondre à la question concernant le numéro de la salle. C'est accordé.

**M. Ch. Ritter (architecte communal)** : C'est au 3<sup>e</sup> étage, le n°19. C'est une salle qui est actuellement utilisée pour les répétitions du Rossignol des Gorges.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Ensuite, il était demandé si les investissements avaient été prévus. En effet, malheureusement, dans les documents du budget, il y a un oubli. On avait bien compté faire ces travaux, mais les CHF 50'000.00 ne sont pas indiqués dans les investissements prévus sur plusieurs années.

Il n'y a plus de prise de parole. Le président passe à la lecture de l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à 34 voix et 1 abstention.

## **7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.00 pour la mise en conformité LHand d'arrêts de bus**

**Mme M. Braghini (CC)** : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est la troisième fois que nous venons devant votre autorité pour l'octroi de montants pour la réfection des arrêts de bus LHand. C'est une obligation fédérale, la loi date de 2004. J'ai quelques précisions à vous donner, quelques informations et aussi quelques petites corrections à apporter au rapport. Tout d'abord, on parle de 37 arrêts de bus, c'est un chiffre qui n'est pas figé et qui pourrait peut-être encore diminuer. En tout, il n'y avait que 34 arrêts qui devaient être régularisés, parce que trois font partie de la priorité 3, donc il n'y a pas d'obligation de les mettre aux normes. 16 arrêts ont déjà été mis en conformité, donc si nos comptes sont justes, il nous en reste 18. En page 3, il y a une petite erreur, en priorité 1, il y en a 9, et non pas 8 et je profite aussi de dire qu'en page 4, il manque la date où l'on a voté le premier crédit, c'était le 25 mai 2020.

Voici maintenant les informations : le coût moyen de réfection d'un arrêt est entre CHF 30'000.00 et CHF 35'000.00 pour ceux qui ont déjà été fait. Par contre, pour ceux qu'ils restent à faire, nous espérons pouvoir un peu réduire ce prix avec des adaptations de certains arrêts qui sont assez récents. À la fin de cette année, avec le service technique, nous pourrons vraiment connaître le prix de ce qu'il reste à faire et serons à même, pour le budget 2023, de mettre exactement le solde. Je vous remercie de bien vouloir voter ce crédit de CHF 100'000.00 afin de nous permettre de mettre aux normes quelques arrêts. Merci de votre attention et je reste à votre disposition pour toutes questions.

**M. Ph. Lüthi (PS)** : Monsieur le président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste a analysé ce rapport et remercie les auteurs. Nous nous réjouissons aussi des travaux qui ont déjà été effectués de manière très visible, et donc sans autre forme de procès, le parti socialiste acceptera à l'unanimité ce rapport.

**M. Q. de Reynier (PLR)** : Monsieur le président, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, tout d'abord merci beaucoup pour la rédaction du rapport que mes collègues et moi-même

avons très bien accueilli. Très concis, précis, très pédagogique, avec des schémas et aussi très simple à lire. Merci aussi à Mme la Conseillère communale pour les précisions qu'elle vient d'apporter et qui avait été aussi relevées lors de la séance de groupe. Notamment le prix moyen de réfection d'un arrêt pour se rendre compte des réfections futures des arrêts qui pourront être réalisées avec ce nouveau crédit. Comme cela ressort aussi du rapport, Boudry est maintenant en bonne voie de réaliser ses obligations fédérales. Nous serons, après avoir réalisé les derniers arrêts prévus dans le crédit 2021, à 47% des arrêts mis aux normes. Quand on compare avec le reste du canton de Neuchâtel qui est en moyenne à 15%, on se trouve en bonne voie et il faut continuer sur ce rythme-là. Le groupe PLR propose aussi d'accepter ce rapport. Merci de votre attention.

**M. E. Dubois (VEL)** : Monsieur le président, effectivement, nous avons aussi constaté que nous avons un peu d'avance sur le canton. On se réjouit aussi que les CFF prennent de l'avance sur les travaux de la Gare, afin que les personnes handicapées puissent accéder au quai. Pour la votation de ce soir, le groupe acceptera à la majorité le crédit.

La parole n'est plus demandée. Le président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

## **8. Interpellations**

Il n'y a aucune interpellation.

## **9. Informations du Conseil communal**

**Mme M. Braghini (CC)** : L'année passée, au mois de juin, les Verts ont déposé une motion concernant un espace socio-culturel pour la jeunesse. Nous avons décidé d'envoyer un questionnaire aux parents des jeunes, car les enfants sont mineurs, pour les informer de cette démarche et pour obtenir déjà une certaine autorisation de la part des parents. Sur 350 envois que nous avons faits, il y a eu plus de 100 réponses, cela veut dire que les parents se sentent concernés par ce sujet. La commission va se retrouver le 3 mars pour analyser les réponses. Nous sommes très satisfaits de la réaction des parents et cela nous pousse à approfondir cette démarche. Nous allons poursuivre nos réflexions.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : J'ai 3 dates à vous rappeler : le 22 février, demain soir à 19h00 aura lieu une présentation concernant le plan spécial Coop. Même s'il s'agit plutôt d'une séance d'information, ceux que cela intéresse peuvent venir. Cette information sera reprise au moment où l'on invitera les conseillers généraux, le 22 mars. Cette soirée-là sera en deux parties, une première justement consacrée au plan spécial Coop et une deuxième à propos de Vauvilliers. Retenez bien cette date, le 22 mars, à 19h00 aussi. Vous aurez les techniciens et vous pourrez poser toutes les questions. Mais bien sûr, si vous souhaitez déjà venir demain soir, c'est possible, car certains d'entre vous sont conseillers généraux, mais aussi voisins du projet et pourraient être très intéressés par ce qui sera présenté.

Ensuite, je vous rappelle aussi le 17 mars, où vous serez tous convié à Cort'Agora, à 19h00. Là, c'est une convocation, avec le Conseil général de Milvignes et le Conseil général de Cortaillod, puisque c'est lors de cette soirée qu'on donnera un retour sur le rapport concernant la fusion. Ainsi, vous aurez un temps de réflexion avant que ce rapport soit voté au Conseil général, séparément.

## 10. Questions

**Mme C. Durngat Lopez (en son nom)** : J'ai une question concernant le 21 mai. L'année passée, la commune a participé à la Fête de la nature en éteignant l'éclairage public, est-ce qu'il est prévu de le faire aussi cette année ? Je n'ai rien trouvé sur l'agenda des manifestations.

**Mme M. Braghini (CC)** : Non, Madame, cette année, ce n'est pas prévu.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Est-ce que vous pourriez me rappeler l'heure pour demain ?

Il lui est répondu 19h00.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Alors cela a changé, car sur l'avis d'inscription, c'était noté 18h00 avec une deuxième volée à 20h00.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Mme Lepori, notre aménagiste, m'a confirmé aujourd'hui que c'était à 19h00. Au départ, à cause des mesures sanitaires, nous pensions devoir faire deux séances, une première à 18h00 et une autre plus tard. Mais comme ces mesures ont été levées, il a été décidé de rassembler tout le monde en une seule séance, à 19h00. Mais il semble qu'un mail ait été envoyé.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Je n'ai rien reçu.

**Mme C. Durngat Lopez (en son nom)** : Le pont « Coinchiez » est terminé et il est magnifique, mais il y a un petit dénivelé entre le goudron du bas et la route, à la jonction. C'est un détail, mais est-ce qu'il est prévu de le terminer ?

Mme M. Braghini (CC) demande si le responsable des travaux publics, M. F. Pagani, peut répondre à cette question. C'est accordé.

**M. F. Pagani (responsable TP)** : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le revêtement au bas de la rampe sera réalisé en même temps que les aménagements extérieurs de l'usine Singer. Il y a encore une couche d'enrobé qui doit être posée en même que les aménagements du parking.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Le 13 décembre, j'avais dit que je reviendrais sur la fermeture de la structure Am Stram Miam, alors j'y reviens. Je n'avais pas été satisfait de la réponse, mais je comprends car il y avait peu de jours entre les faits et la séance du Conseil général. D'abord, je suis content que cela se soit passé comme ça, qu'il n'y ait pas eu plus de contaminations pour les collaborateurs. Par contre, il y a quand même eu une mise en danger des enfants, par la même occasion du corps enseignant, des parents et ainsi de suite. À cette époque-là, on doit se remettre dans le contexte, on ne savait pas encore comment cela allait tourner avec ce dernier variant du Covid. J'avais aussi demandé, pour la communauté, pour la commune, quels étaient les coûts à estimer pour la non-utilisation de la structure et aussi les dates exactes auxquelles les employées avaient été dépistées, puis mises en quarantaine et j'avais aussi posé la question s'il y a eu faute grave et s'il y a eu des sanctions. Ce sont des professionnelles et suivant les dates du « contrôle vaccinal » et de la mise en quarantaine, si elles se sont retrouvées durant ces jours-là, c'est une faute grave. J'aimerais bien avoir soit ce soir, soit la prochaine fois, quelques dates et un montant chiffré concernant cette fermeture, puis cette réouverture.

**Mme M. Braghini (CC)** : Merci pour votre question. Nous vous avons déjà répondu de façon exhaustive lors de la séance du 13 décembre 2021. Tout ce que le Conseil communal peut ajouter, c'est qu'on a estimé qu'il n'y avait pas eu de fautes professionnelles, et qu'en tout cas aucune sanction n'était



nécessaire. Nous sommes unanimes dans cette décision. Les employés ont continué de travailler, ceux qui n'étaient pas en quarantaine ont fait du rangement. Vous m'avez encore posé la question du coût. Bien sûr, les salaires ont été versés et cela a aussi été le cas pour toutes les classes dans le canton qui ont dû être fermées. Je crois qu'il y a eu 37 classes mises en quarantaine à cause du Covid. C'est terrible. Il y a eu des conséquences aussi dans le privé, donc nous, employeurs, nous assumons les coûts. Mais je répète, il n'y a pas eu de fautes professionnelles parmi les employé-e-s de la structure et cela a été fermé le 8 décembre jusqu'au lundi suivant, les 10 jours qui étaient nécessaires. Comme je vous l'avais déjà dit lors de mon explication au mois de décembre, nous nous sommes concertés avec l'OSAE, c'était une décision difficile et nous l'assumons jusqu'au bout.

La parole n'est plus demandée.

Le président lève la séance à 20h55.

Boudry, le 10 mars 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

*Pascal Pedimina*

*Pascale Preisig-Ducommun*